

La Berce commune

PLANTE INDIGÈNE



Ombelle moins de 30 rayons



Feuilles plus arrondies et aspect mat



La Berce du Caucase

PLANTE INVASIVE



Ombelle plus de 50 rayons



Feuilles découpées et aspect brillant



Cette plante pousse dans les endroits frais et humides. On la retrouve plutôt à la sortie des bourgs dans des zones délaissées: friches, terrains vagues, fossés de bords de route ou de chemin, berges de cours d'eau.



J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

● Germination en avril.

● Floraison de juin à septembre.



LA BERCE DU CAUCASE : SOYONS VIGILANTS !

UNE PLANTE HERBACÉE PLURIANNUELLE, ENVAHISSANTE, À LA SÈVE PHOTOSENSIBILISANTE, POUVANT PROVOQUER DES BRÛLURES.

LA BERCE COMMUNE EST MOINS TOXIQUE QUE LA BERCE DU CAUCASE, ELLE PRÉSENTE CEPENDANT DES RISQUES SIMILAIRES POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UN TERRAIN FAVORABLE.

Attention aux risques de brûlures !

PRÉVENTION

Éviter tout contact avec la plante!

Recommandations pour l'élimination de la plante:

- Porter des **vêtements de protection** couvrant les bras, les jambes et le cou.
- Privilégier les **vêtements en fibres synthétiques** étant donné que la sève et les poils de la berce peuvent facilement pénétrer le coton ou la toile.
- Utiliser des **gants** à manches longues et éviter tout contact entre des gants souillés et la peau.
- Utiliser des **lunettes** de protection.
- Se protéger le visage des projections avec un **masque**.

SYMPTÔMES & SÉQUELLES

- Coloration rougeâtre, sensation d'irritation et brûlures, pouvant aller jusqu'au troisième degré.
- Risque de cécité en cas de contact de la sève avec les yeux.
- Apparition de taches brunes sur la peau après guérison.
- La zone atteinte peut rester sensible plusieurs années aux rayons ultraviolets.



TRAITEMENT

En cas de contact avec la peau :

- Tamponner la zone exposée avec du papier absorbant (sans étaler) puis rincer avec de l'eau et un savon doux.
- Ne pas exposer la zone touchée à la lumière du jour.
- En cas de contact avec les yeux ou en cas d'irritation persistante ou grave, consulter un médecin.

Plus de conseils pratiques sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/environnement-exterieur-0

Précautions à prendre pour l'élimination de la plante

Classée au rang des espèces exotiques envahissantes, la **Berce du Caucase** présente également un **danger d'érosion des berges des cours d'eau** et une **menace pour les espèces indigènes**.

La meilleure période pour éliminer la plante est fin avril ou début mai. Elle mesure alors généralement moins de 30 cm de hauteur, c'est le moment où elle est le plus facile à **arracher**.

Quand l'arrachage n'est pas permis, les racines doivent être sectionnées entre **20 et 25 cm dans le sol**. Il est primordial de couper les racines sous les cicatrices foliaires (traces laissées sur la tige par la chute des feuilles) pour empêcher la repousse des tiges.

Cette opération peut être combinée à l'élimination des ombrelles à l'aide d'un sécateur à la base de la tige florale dans le but d'empêcher la fécondation et la production de graines.

Le pâturage présente de bons résultats sur les jeunes plantes par la répétition de l'opération jusqu'à épuisement des réserves dans les racines. Les graines peuvent prendre plusieurs années pour germer et peuvent rester viables dans le sol pendant quinze ans.

La réduction d'une population importante de berce du Caucase nécessite donc un engagement à long terme.

CONSEILS

- Éviter le transport de terre provenant de sites contaminés.
- Les machines et outils utilisés pour la gestion de la plante doivent être nettoyés sur site afin d'éviter la dissémination des graines.
- Les parties coupées doivent être éliminées avec les ordures ménagères plutôt que dans la filière déchets verts.

